Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260321-DEL_2026_14-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 21 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-14

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2026

Le 21 mars 2026, à 10h30, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : mardi 17 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Jean-Luc RICHEUX, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Jessica LEDOULT, Perrine MENARD, Maxime DURAND

Absents excusés : Patrice LAFOREST ayant donné pouvoir à Sylvie OGER

Secrétaire de séance : Karine BARON

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2026 ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **ARRETER** le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2026.

A La Landec, le 21 mars 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Karine BARON

Le Maire,

Didier SAILLARD